



Moniteur de canyoning

fiche métier

PASSIONNE / EXPERT / PEDAGOGUE

Le **moniteur de canyoning** est apte à encadrer, enseigner et animer l'activité canyoning pour tous publics et dans tous types de parcours. L'activité fait partie des **sports de nature à sensations**. Le but de cette pratique est de parcourir des **canyons, clues, talwegs, gorges...** en alternant **marche, nage, descente en rappel, sauts, etc.**

À ce titre il a vocation à :

- < **Enseigner** à tout type de public, faire progresser les pratiquants, éduquer à l'environnement.
- < **Garantir** la sécurité des pratiquants, informer sur les risques, avoir du matériel adapté à la pratique.
- < **Encadrer** la pratique, avoir une connaissance du milieu et de l'environnement professionnel.

Qualités essentielles requises

Savoir : maîtrise de l'activité (matériels, environnement) – justifier d'un niveau de technique.

Savoir-faire : conduire une démarche d'enseignement – concevoir et coordonner la mise en œuvre d'un projet – connaître les gestes de 1^{ers} secours – connaître la législation et la réglementation liées à l'activité.

Savoir-être : adaptabilité – pédagogie – vigilance – autonomie.

Formations et diplômes

Cursus principal : **DE JEPS spécialité perfectionnement sportif mention canyoning** (niveau III). La formation se déroule en **alternance** (entre l'organisme de formation et l'entreprise). Elle s'effectue sur **1 an**.

Pré-qualification :

Diplôme fédéral – brevet fédéral de moniteur canyon FFME

Débouchés et employeurs

Profession principalement **libérale** au sein de bureaux des guides, bureaux des moniteurs ou en nom propre.

Quelques débouchés **salariés** au sein de structures de loisirs ou centres de vacances.

Évolution professionnelle

L'obtention d'un **DE JEPS canyoning** (Niveau III) peut permettre de s'orienter vers d'autres diplômes d'encadrement des sports de nature (spéléo, escalade...).

Le DE JEPS canyoning peut également évoluer vers du pilotage de projets, de la formation de cadre et de la gestion de structure de plein air.

Salaire

Salaire : 2 000 € à 3 000 €/ mois brut.

Travailleur indépendant : 250 € à 400 €/ jour.

Activité saisonnière : 2 à 6 mois.

Organismes de formation

Coût moyen de la formation : le coût de la formation est de **8 500 €** de frais pédagogiques pour un parcours complet, le positionnement individuel permettant de négocier des allègements de formation. Possibilité de signature de **contrats de professionnalisation**.

Organismes de formation : Le **CREPS Auvergne-Rhône-Alpes** est le seul organisme de formation dans la région, habilité à porter cette formation.*

* Voir le calendrier des formations du Ministère des Sports : www.sports.gouv.fr

DE JEPS spécialité perfectionnement sportif mention canyoning

Exigences préalables :

- Être titulaire d'un diplôme de secourisme : PSC1 ou AFPS ou PSE1 ou 2 ou AFGSU ou SST.
- Attestation d'aptitude à effectuer un parcours de 50 m en nage libre avec départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 m de profondeur.
- Une liste de réalisation en autonomie et dans les 5 dernières années, de 20 canyons de niveau technique 3.3. Il minimum et de 5 canyons de niveau technique 4.4. Il minimum.
- Validation des tests de vérification des exigences préalables :
 - Entretien de 30 minutes sur la liste de courses en canyon
 - Test technique de sécurité sur ateliers
 - Test technique en canyon

UN DIPLÔME D'ETAT ORGANISÉ EN 4 UNITÉS CAPITALISABLES (UC)

4 UC DONT 2 UC TRANSVERSALES (UC1 ET UC2)

U.C.1 Être capable de concevoir un projet d'action pour sa structure

U.C.2 Être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action pour sa structure

U.C.3 Être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif en canyoning

U.C.4 Être capable d'encadrer le canyoning en sécurité

* La validité des UC est permanente. Il est possible de se réinscrire dans une formation en cas d'échec.

Ressources utiles

- **Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes :**

www.auvergne-rhone-alpes.drdjcs.gov.fr/

- **Ministère des sports :** www.sports.gouv.fr/

- **CREPS Auvergne-Rhône-Alpes :**

www.dejeps-escalade-en-milieus-naturels.fr